

2.

FRC. 3. 20331. A

Case

FRC

21021

# S U P P L É M E N T

A

L'ACCUSATION

DE LAURENT-LECOINTRE.

*Pièce trouvée dans les papiers  
de Robespierre.*

THE NEWBERRY  
LIBRARY

2

---

# SUPPLÉMENT

A L'ACCUSATION DE LAURENT - LECOINTRE ,

*Pièce trouvée dans les papiers de Robespierre.*

---

S'IL s'étoit trouvé dans les papiers de Robespierre , des pièces , lettres ou correspondances qui eussent accusé Barère de complicité avec ce tyran fanatique et sanguinaire , avec quel empressement patriotique , les ennemis et les calomniateurs de Barère ne les eussent-ils pas publiées ?

Cependant , une seule pièce relative à Barère a été trouvée sous les scellés , et cette pièce n'a été connue , que parce qu'ayant interrogé le patriotisme et la véracité de mon collègue Expert , membre de la commission des scellés , il s'est rappelé qu'il y avoit vu une dénonciation très-longue faite contre moi à Robespierre. Je lui en demandai une copie , et il m'a autorisé à dire que je la tenois de lui.

La publicité est la sauve-garde des pays libres , et l'effroi de la calomnie : je ne crains ni l'une ni

L'autre , et je m'empresse de publier moi-même cette dénonciation , dont la date , quoiqu'omise par le dénonciateur , se constate par un décret dont il y est fait mention à la fin. Mes collègues qui se souviennent du caractère féroce , ombrageux et vain de Robespierre , jugeront , par cet écrit insidieux , remis dans ses mains avec une intention perfide , si je pouvois être son complice. Ils jugeront comment j'ai été traité par tous les partis , par toutes les factions , par tous les fripons , les intriguans et les ambitieux des différentes époques révolutionnaires ; mes collègues jugeront , au milieu de toutes les passions , si , par ma conduite et mes travaux constants , j'ai jamais appartenu à d'autre cause qu'à celle du peuple , et à l'établissement de la république démocratique des Français.



---

# A ROBESPIERRE,

UN DE SES PLUS SINCÈRES AMIS (1).

ÉCOUTE LA VÉRITÉ.

**B**ARÈRE te flagorne aujourd'hui ; Barère t'égare, Barère veut te perdre, et , si tu n'y prends garde, il te perdra.

Barère n'a jamais oublié la querelle que tu lui as faite aux Jacobins, pour avoir dit *qu'il ne méleroit point les cyprès du 2 septembre aux lauriers du 10 août*. Barère , qui , depuis n'a plus remis les pieds aux Jacobins, et qui vainement a cherché à y rentrer , déteste à-la mort , et détestera

---

(1) *Nota.* Cette lettre à Robespierre, est sans date ; l'original en est déposé dans les papiers de la commission chargée de lever les scellés sur les papiers de Robespierre. Il seroit facile peut-être d'en reconnoître l'auteur en voyant l'écriture originale. Il seroit possible, que *cet ami sincere* de Robespierre vécût encore, et Barrère ne seroit pas étonné de le trouver peut-être aujourd'hui rangé dans la tourbe de ses ennemis.

toujours les Jacobins et tout ce qui touche aux sociétés populaires.

Barère n'a jamais été populaire; il est trop orgueilleux et trop *monsieur* pour cela. Barère n'a jamais aimé sincèrement le peuple; et le peuple, qui a un admirable instinct, ne l'aime point. Barère t'a donné des preuves de sa haine contre Marat, contre toi et contre la Montagne.

Dans son discours sur le *roi*, et dans cent autres prononcés à la tribune, dans son discours sur *Capet*, il regrettoit de partager l'opinion *d'un homme connu depuis longtemps par ses opinions sanguinaires*; il te reprochoit amèrement d'avoir proféré le premier ce mot sublime, ce cri énergique d'un sentiment douloureux : *la vertu fut toujours la minorité sur la terre*. Examine ce qu'il a fait depuis.

Il s'est placé constamment entre ce qu'on appeloit les deux partis, et a cherché à opprimer l'un par l'autre, afin de rester seul debout; il a été un des auteurs, et qui pis est, un des rapporteurs de la fameuse constitution Condorcet, c'est-à-dire, qu'après avoir présidé les Feuillans lors de l'assemblée constituante, et après avoir coopéré, *peut-être*, à la journée du champ de Mars, il a été encore un de leurs arcs-boutans ou de leurs coryphées à la conven-

tion nationale ; car, qu'étoit la constitution Condorcet, si ce n'est la constitution des Feuillans, des modérés, des riches et des beaux esprits ? Lorsque ce beau fruit du génie académicien eut avorté, Barère est-il du moins revenu aux principes ? Non.

Toujours ligué contre la Montagne, c'est lui qui proposa, au nom du comité de salut public, et fit nommer la fameuse commission des douze, qui débuta par faire incarcérer les patriotes. Le supplice d'Hébert aujourd'hui ne prouve pas qu'elle a eu raison alors.

Barère dit, au 2 Juin, ces mots remarquables à la Convention nationale, *Vous avez fait tomber la tête du tyran ; eh bien ! vous devez également faire tomber dans 24 heures la tête du soldat insolent ( Hanriot ) qui a osé donner la consigne. . . . .*

Quelques jours après, au nom du comité, il vient dire à la Convention :

« Nous avons applaudi avec vous, et toute la France, à la journée du 31 Mai ; *notre silence vous a fait assez connoître ce que nous pensons de celles qui l'ont suivies* ( ce sont ses propres expressions ) : or, il est reconnu aujourd'hui que la journée du 31 Mai étoit contre-révolutionnaire, et que ce sont les deux autres qui nous ont sauvés.



Quel est donc cet homme sans probité et sans conscience , qui se range toujours astucieusement et à propos du côté le plus fort , qui déclame à outrance contre les modérés , qui semble aujourd'hui le plus chaud partisan de Marat , quand de son vivant , il le persécutoit ; qui se fait un système politique et une morale qui varie au gré des circonstances , et qui n'attend qu'une occasion favorable pour consolider sa puissance , et donner un libre cours à ses projets de domination ? Il faut que je t'explique cette énigme , ou du moins que je te dise comment je me la suis expliquée à moi-même : ce sont des conjectures , mais ces conjectures là sont pour moi une démonstration.

Je crois que Barère est complice de la fameuse commission des Douze , dont il paroît aujourd'hui le continuateur : je crois qu'il est encore lié maintenant avec Condorcet , que très-prudemment il a fait évader , sans doute :

Je crois que la nouvelle Constitution ne lui plaisoit pas , et que c'est de son avis que Condorcet la critiquée dans son libelle : je crois que si Barbaroux , Buzot , Pétion , Condorcet , et plusieurs autres conjurés hors de la loi , vouloient parler aujourd'hui , ils nous apprendroient de belles choses sur Barère.



Je crois que c'est à leur existence , et sur-tout à leur silence que tient le fil de la conduite de Barère : je crois que le prêtre Syeyes , qui est le seul avec Barère , qui soit demeuré intacte du fameux comité des Neuf , pourroit aussi en dire quelque chose :

Je crois aussi que , si Barère étoit *arrêté* , et les scellés posés à l'instant sur ses papiers , on pourroit faire de grandes découvertes :

Je crois que tant que Barère et ses complices hors de la loi , existeront , les patriotes , les sociétés populaires , les jacobins , et toi le premier , Robespierre , ne serez point hors de danger.

Il viendra un temps , ou à défaut d'autres moyens , on te fera assassiner ; puis *Monsieur Simon Barère* viendra perfidement pleurer sur ton cadavre ensanglanté , puis de se populariser à tes dépens , comme aux dépens de Marat , puis d'augmenter la puissance , de prendre des gardes à raison des dangers qui entourent les patriotes , et sur-tout le défenseur intrépide de Robespierre ; puis de devenir président d'un congrès ; puis , &c. &c.

Ce n'est que par de semblables moyens qu'il pourra enfin anéantir les jacobins et les sociétés populaires ,

comme perturbatrices de l'ordre et de la paix, et qu'il pourra échapper au sort des conjurés hors de la loi, ses amis et ses complices.

Il y va de sa tête que la révolution rétrograde, donc elle rétrogradera, ou la tête de Barrère sautera; donc il lui est impossible de vouloir sincèrement le bien du peuple, d'être un bon patriote, un vrai républicain; donc il faut, précisément parce qu'il n'est pas bête et qu'il voit bien par les exemples journaliers, que le peuple a quelquefois de la mémoire, et que sa massue atteint tôt ou tard les perfides; il faut, dis-je, que pour son propre salut, il soit forcément contre-révolutionnaire, et se coalise avec les ennemis de la cause publique; donc il est imprudent et impolitique de le laisser au comité de salut public, (1) ayant dans ses mains toute la diplomatie,

---

(1) Ce n'est peut-être pas sans dessein, que Barrère a fait rendre le décret qui déclare la demeure des agens et envoyés des puissances étrangères, inviolable et sacrée pour toute autre autorité que celle du comité de salut public.

S'il se trouve dans ces lieux des complots liberticides entre le bon patriote Barrère, et le bon patriote Pitt, qui lui a promis,

et développant d'autant plus d'activité qu'il est inquiet sur son propre sort.

Adieu, je t'en ai déjà peut-être trop dit; fais ensorte que je ne sois pas prophète.

Je ne signe point; car si ma lettre, par un hasard quelconque, venoit à tomber entre les mains de celui que je dépeins, je serois perdu; je dépose uniquement mes idées dans ton sein, et m'en rapporte à ta prudence pour le surplus.

sans doute, de le faire *milord anglais*, dans le cas où le projet des deux chambres, qu'il a eu l'infamie de nous proposer dans la constitution Condorcet, ne réussiroit point en France; si, dis-je, monsieur Barere de Vieuzac, qui ne fait semblant de haïr si fort les Anglais que pour mieux les servir, a des relations secrettes avec le cabinet de St. James, par l'entremise d'un agent des puissances neutres, bien payé pour cela, il est naturel qu'il s'assure des moyens de n'être pas découvert, en rendant leur asyle impénétrable, ou du moins en se mettant dans le cas d'être averti lui-même le premier des dangers que sa bonhomie française lui faisoit courir. C'est ce qui s'appelle de la prudence. Ouvre les yeux, Robespierre, et pour ton propre intérêt et pour l'intérêt de ton pays, il en est plus que temps. ( Note du dénonciateur anonyme: )



Barère peut défier tous les habitans de Paris et de la France de prouver qu'il soit une seule fois entré dans la maison de quelque agent des puissances étrangères ou neutres.

Beaucoup de ses ennemis actuels ne pourroient pas en dire autant aujourd'hui.. Il ne nommera personne et n'entre pas même dans les motifs qui les entraînent dans ces maisons; il se bornera, quant à présent, pour sa défense, à la vérité qui ne perd jamais ses droits dans le cœur des hommes, et ne cherchera pas à intéresser les passions hideuses de l'intérêt, des haines et des factions mal-éteintes, quand il ne s'agit que de défendre son honneur, ses vertus civiques et les principes de gouvernement qui ont sauvé la république du goufre de dangers dans lequel les patriotes l'ont vue près d'être renversée.

Les faits reproduits exactement sont le plus sûr garant de la vérité, et la vérité aide les hommes à juger sainement.

Voici le rapport et le projet de décret que Barère présenta, et que la convention nationale adopta le 13 ventôse dernier, concernant l'inviolabilité des personnes, des envoyés ou agens des puissances étrangères. On verra si ce rapport a les motifs que le dénonciateur lui attribue.

*EXTRAIT du Moniteur, N<sup>o</sup>. 164.*

Séance du 13 ventôse, an II.

BARÈRE *au nom du comité de salut public.* « Au moment de l'ouverture de la campagne les intriguans redoublent d'efforts. Vous prenez tous les jours des mesures pour assurer les subsistances, et ce sont les subsistances qu'on travaille tous les jours. Vous vous occupez des moyens d'assurer les approvisionnemens des marchés de la république, et de la commune de Paris; chaque jour les aristocrates insèrent dans leurs journaux, des mensonges qui tendent à tromper les départemens sur la situation de cette ville. Vous vous occupez d'accélérer la fabrication des armes; eh bien! on élève des révoltes dans les ateliers de l'Indivisibilité, des Invalides et du Luxembourg. La marine fixe votre sollicitude; on arrête les plus habiles administrateurs de la marine. »

» Vous vous attachez à maintenir la neutralité avec les puissances qui ne sont point entrées dans la coalition; on trompe les comités révolutionnaires, on arrête tantôt un agent, tantôt un autre. Avant-hier c'étoit l'agent de Malte, hier c'étoit l'agent de Genève. Sans doute il n'appartient pas à des pygmées d'arrêter notre marche; ce sont des

pierres jettées sur le chemin de la révolution, qu'il faut déblayer. Il est nécessaire de le dire à cette tribune; (car de cette tribune vous parlez à tous les gouvernemens,) que, quoique la convention et les comités ne puissent ni ne veuillent garantir la moralité des agens étrangers, ils reposent ici sous l'empire du droit des gens que nous respectons, alors même qu'on le viole à notre égard. Il faut que personne ne puisse devancer la révolution. Les mesures diplomatiques n'appartiennent qu'au gouvernement. Il faut rappeler à la loi sur le gouvernement révolutionnaire, tous ceux qui voudroient s'en écarter».

Voici le projet de décret :

« La convention nationale interdit à toute autorité constituée, d'attenter en aucune manière, à la personne des envoyés des gouvernemens étrangers. Les réclamations qui pourroient s'élever contre eux, seront portées au comité de salut public, qui seul est compétent pour y faire droit ».

La convention adopte le projet du comité.